

Le 7 février 2024

Monsieur Georges Lanmafankpotin
Président de la commission d'enquête du Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Courriel : annie.st-gelais@bape.gouv.qc.ca

Objet : Projet éolien Des Neiges, Secteur sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré
Dépôt d'informations sur les lacs d'écopage

Monsieur le président,

Suite à une question à cet effet posée dans le cadre de la séance d'audiences publiques tenue le 5 février 2024, nous désirons par la présente fournir à la Commission l'information complémentaire requise sur la présence de lacs d'écopage dans la zone de projet et à proximité.

La présence potentielle de lacs d'écopage a été considérée au moment de l'identification des enjeux du projet dans l'ÉIE, et n'a pas été retenue en raison de l'absence de lacs de dimensions appropriées dans la zone d'étude.

La SOPFEU a été sollicitée dans le cadre des premiers développements éoliens sur les terres de la Seigneurie de Beaupré. À l'époque, le lac Brûlé avait été identifié comme le seul lac présentant les caractéristiques permettant son utilisation pour l'écopage. Des aires de protection liées à la zone d'écopage du lac Brûlé avaient également été identifiées et pris en compte dans les paramètres de développement du projet. Aucun autre lac propice n'avait été identifié par la SOPFEU à l'époque sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré (SNC-Lavalin et Activa Environnement, 2012. Étude d'impact, Parc éolien de la Côte-de-Beaupré, Rapport principal. 280 pages et annexes. Section 3.1, Carte 3.1). Voir annexe 1.

Les caractéristiques permettant d'utiliser un lac pour l'écopage sont spécifiques à chaque site. À titre d'exemple, dans le cadre du BAPE du projet d'aménagement d'un parc éolien à Murdochville, la SOPFEU a énoncé qu'un lac doit avoir une longueur minimale de 2km pour servir pour l'écopage, et être assorti d'une zone de protection de l'axe de montée d'environ 2 km à chaque extrémité. Voir annexe 2.

Plus récemment, la SOPFEU a été sollicitée par Boralex dans le cadre du projet éolien Apuiat sur la Côte-Nord. Deux lacs d'écopage potentiels ont été identifiés par la SOPFEU dans le cadre de ces échanges, et chacun d'entre eux présentent également une longueur supérieure à 2 km. Ils sont assortis d'une zone de protection d'une longueur minimale de 2.5 km et une largeur minimale de 500m (DNV-GL, 2016. Projet éolien Lévesque, Étude d'impact sur l'environnement. Rapport produit pour la Nation Innue, RES et Boralex. 218 pages et annexes, section 3.4.3.3). Voir annexe 3.

À titre comparatif, le plus grand lac dans la zone de projet, le lac Saint-Hilaire, est d'une longueur inférieure à 1.5km et est de forme légèrement courbée.

Ainsi, en fonction des éléments susmentionnés, aucun lac dans la zone de projet ni dans les secteurs environnants ne semble présenter les caractéristiques requises pour l'écopage et en conséquence la présence de lacs d'écopage n'a pas été considérée comme un enjeu dans l'ÉIE.

En souhaitant le tout utile aux travaux de la Commission, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Philippe Alary-Paquette, pour Pascale Fortin-Richard
Responsable environnement et relations avec le milieu
Boralex inc.
(514) 616-9221

Annexe 1 – Étude d’impact du projet Éolien Côte-de-Beaupré, chap.3

Annexe 2 – Communication de la SOPFEU dans le cadre du BAPE du projet d'aménagement d'un parc éolien à Murdochville

Annexe 3 – Étude d’impacts du projet éolien Lévesque (maintenant Apuiat)